

Conditions et parcours de sélection aux Championnats d'Europe 2019

Le calendrier international de la W.T.E, prévoit l'organisation des **Championnats d'Europe Pomsé** les 04 au 05 mai 2019 en Turquie.

Dans cette optique la F.F.T.D.A, détermine les conditions de sélection ci-dessous pour la constitution de l'Équipe de France.

Les critères de sélection sont :

A/ Conditions de sélection – Catégories individuelles

Les athlètes sont sélectionnables sur la base des critères suivants :

- Avoir la nationalité française
- Être médaillé (1^{er} / 2^{ème} / 3^{ème}) des championnats de France Pomsé individuel(le) 2019.
- Ou être médaillé(e) des championnats du Monde 2018 (*catégories individuelles*)
- Ou être 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} d'un Open W.T.E 2019 « class A ou G1 » précédent le championnat de France Pomsé individuel(le) 2019.

Sur la base de ces conditions, le D.T.N après avis de la commission de sélection, déterminera les catégories d'âges ouvertes à la présélection aux championnats d'Europe 2019.

B/ Conditions de sélection – Catégories « Équipe » & « Paire »

Après avis du comité de sélection, le D.T.N déterminera les catégories « équipes » ou « paires » qui pourraient être présélectionnées pour les championnats d'Europe 2019.

Ces collectifs seront composés des athlètes présélectionnés en catégories individuelles, remplissant les conditions imposées par les épreuves « équipes » ou « paires ».

La constitution des « équipes » ou « paires » sera proposée par le comité de sélection sur la base des critères « techniques » et « physiques » de chaque athlète.

C/ Parcours de sélection

La commission de sélection étudiera au cas par cas chaque athlète sélectionnable sur la base du parcours :

- Open international classé A/G1 de Lille 2019 (16 & 17 février – Villeneuve d'Ascq)
 - Open de Internationaux classés A/G1 (à définir)
 - Participation aux stages du « groupe France » de présélections (Mars & Avril 2019)
- Une attention toute particulière sera donnée aux résultats internationaux du parcours en tenant compte de la valeur des adversaires rencontrés.

D/ Commission de sélection :

La commission de sélection se réunira avant les championnats d'Europe 2019 en présence :

- De l'Elu membre du comité directeur chargé du Haut niveau
- Du DTN et/ou DTNA
- Du chargé de projet Équipe de France & Pomsé de compétition et du Manager de l'Équipe de France
- Des entraîneurs nationaux

Fédération Française de Taekwondo et disciplines associées

- En plus des strictes performances sportives, la commission de sélection, pourra tenir compte d'éléments propres à chacun (*état de forme, motivation, comportement, capacité à intégrer un collectif ...*) pour sélectionner ou non un athlète.

Les sportifs directement qualifiés par les évènements WT Europe de l'année en cours seront automatiquement sélectionnés pour les **championnats d'Europe 2019** sous réserve d'être titulaire de la nationalité française.

La commission de sélection déterminera les catégories concernées par les championnats d'Europe 2019.

Le DTN rendra la sélection officielle à l'issue du dernier stage de présélection (*Avril 2019*).

Patrick ROSSO

Directeur Technique National